

**Mélanges en l'honneur du
Professeur Abdoulaye DIÈYE**



**Faculté des sciences juridiques et politiques
de l’Université Cheikh Anta Diop de Dakar**

**Contributions réunies par
Ameth NDIAYE**

**POUR UN DROIT
AU SERVICE DE
LA COMMUNAUTÉ**

**Mélanges en l’honneur du
Professeur Abdoulaye DIÈYE**

Presses universitaires de Dakar

© Presses universitaires de Dakar
Dakar (Sénégal)
**Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays**

Dépôt légal : quatrième trimestre 2025

ISBN : 978-2-494601-57-4

EAN : 9782494601574

PRÉSIDENCE D'HONNNEUR

Aminata Cissé NIANG, Doyen de la Faculté
des Sciences Juridiques et Politiques

Ahmadou Aly MBAYE, ancien Recteur de l'UCAD

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Alioune SALL

Seydou Nourou TALL

Ismaila Madior FALL

Mamadou BADJI

Mactar KAMARA

Samba THIAM

Ndéye Madjiguéne DIAGNE

Boubacar BA

Abdou Aziz Daba KÉBÉ

Sidy Alpha NDIAYE

Meïssa DIAKHATÉ

Amsatou Sow SIDIBÉ

Abdoul Wakhab NDIAYE

Lucienne Kodou NDIONE

Demba SY

El Hadji MBODJ

Ibrahima LY

Babacar GUÉYE

Isaac Yankhoba NDIAYE

Ndiaw DIOUF

Alioune Badara FALL

Moustapha NGAIDÉ

Cheikhou SYLLA

Ameth NDIAYE

COMITÉ D'ORGANISATION

Nfally CAMARA

Mamadou DIANGAR

Mamadou Falilou DIOP

Ibrahima DIOUF

Fatou DIOUF n°2

Arame NDOYE

Oumar SOW

Fatou Seck YOUM

HOMMAGES

DÉCÈS DU PR ABDOU LAYE DIÈYE : LE PRÉSIDENT DIOMAYE REND HOMMAGE À UN “HOMME DE SAVOIR ET DE RIGUEUR”



Le chef de l’État, Bassirou Diomaye Faye a rendu un hommage appuyé au Professeur de droit Constitutionnel, Abdoulaye Dièye, dont le décès est survenu hier, jeudi 30 janvier, à l’hôpital principal de Dakar, des suites d’une maladie. Le président de la République qui a été par ailleurs son étudiant, à l’UCAD, a salué la mémoire d’un “Homme de savoir et de rigueur”.

In extenso son message.

“J’ai appris avec une grande tristesse le décès du Professeur Abdoulaye Dièye, dont j’ai été par ailleurs l’étudiant à l’UCAD.

J’adresse mes sincères condoléances à sa famille, à ses proches et à la communauté universitaire.

Homme de savoir et de rigueur, il a marqué des générations d’étudiants par son expertise en droit constitutionnel et son engagement pour des institutions justes et solides. Le Sénégal perd une référence incontournable.

Qu’ALLAH SWT, dans Son infinie miséricorde, l’accueille en son Paradis et lui accorde le repos éternel.”

MA PART DU PROFESSEUR ABDOULAYE DIÈYE

« Au nom de tous les miens »

Zaccaria DIÈYE

Papa Diaw pour les uns, Ablaye, Ton Pape, Mass, Pape Dièye, professeur Abdoulaye Dièye pour les autres, tu étais tous ces noms à la fois, multiple et un.

Universitaire réputé ayant pendant plus de 30 années participé à la formation de plusieurs générations d'étudiants en Droit, Consultant aux avis appréciés des médias et de la population, régulateur familial, philanthrope discret, tu es resté le même homme au sourire permanent, un exemple d'humilité, de politesse, de générosité, de fidélité en amitié et de disponibilité.

Ta brutale disparition laissera un énorme vide.

Tu étais tout pour moi. Tu étais ce frère qui n'entreprenait rien sans prendre mon avis, ce frère attentif à mes recommandations, ce frère qui répondait à toutes mes sollicitations par ce qui était devenu un refrain « c'est fait Zac », ce frère qui m'aura supplié, sans jamais broncher, dans les lourdes charges familiales durant mon long séjour à l'étranger et même à mon retour.

Et te voir allongé sur ton lit d'hôpital, rester à tes côtés de 8H à 18H sans rien pouvoir t'apporter sinon mes prières et mes larmes, assister impuissant à ta lente descente vers le rendez-vous avec l'Éternel, tout cela m'aura permis de vivre dans ma chair l'évidence de « l'insoutenable légèreté de l'être », son insignifiance face à la Toute Puissance d'Allah mais également la certitude que nous sommes tous des voyageurs en transit sur cette terre.

Tu es parti trop tôt mais tu auras compensé la brièveté de ton existence terrestre par l'immensité des tâches accomplies. Et les nombreux hommages tous unanimes témoignent de l'utilité de ton passage sur cette terre.

« Chaque homme est ce qu'il fait de ce qu'on a fait de lui » nous dit J.P. Sartre et tu as été l'illustration parfaite de la bonne éducation reçue de nos parents. En retrouvant Papam, Yaye Boy, Lisse Niang, tu n'auras pas à baisser la tête, tu les regarderas avec le sentiment du devoir accompli.

Repose en paix petit frère. Qu'Allah le Très Miséricordieux t'accueille dans Son Paradis Firdaws. Qu'Il veille sur ta Maman DIÈYE, Lamine, Souleymane, Ta Lina, toute ta famille et tous les êtres que tu chérissais tant.

Ton plus que frère Zaccaria DIÈYE

Ameth NDIAYE

Mon cher Abdoulaye,

Quarante jours déjà que la mort t'a arraché à notre affection. Quelles amère désillusion et indicible affliction !

Je t'écris ces mots, bien que je sache que tu ne les liras pas. Mais peut-être que, quelque part, dans l'éternité où tu reposes désormais, mon cœur saura te parler, et mon âme saura te rejoindre.

Tu étais un homme d'exception, d'une sincérité rare, d'une loyauté sans faille. Toujours désintéressé, tu te donnais sans compter, sans jamais attendre en retour. Tu vivais avec peu, mais tu offrais tant car tu offrais ton cœur. ❤

Ton existence était celle d'un ascète, détaché des illusions de ce monde, profondément enraciné dans l'essentiel : la foi, l'amitié, la droiture.

Face aux épreuves, tu n'as jamais fléchi. La vie ne t'a pas toujours épargné, mais jamais tu ne t'es plaint. Au contraire, tu affrontais les tempêtes avec une résilience admirable, toujours debout, toujours souriant, comme si chaque difficulté n'était qu'un autre sentier sur le chemin que Dieu avait tracé pour toi. Tu acceptais tout avec humilité, avec la certitude que chaque instant de l'existence, heureux ou douloureux, était une épreuve divine à accueillir avec patience et gratitude.

Ton départ laisse un vide immense, mais il ne sera jamais synonyme d'oubli. Tu resteras vivant dans nos souvenirs, dans nos cœurs, dans chaque acte de sagesse que tu nous as laissé en héritage.

Que Dieu, dans Son infinie miséricorde, t'accueille auprès de Lui. Que la lumière entoure ta tombe et que la paix soit ton éternel repos.

Une Prière pour toi, mon frère ABDOULAYE,

Ô Allah, Toi le Clément, le Miséricordieux,

Accepte notre frère Abdoulaye parmi Tes serviteurs bien-aimés.

Pardonne-lui ses fautes, élève son âme et ouvre-lui les portes du Paradis.

Remplis sa tombe de lumière et de sérénité, éloigne de lui toute souffrance et accorde-lui un repos éternel.

Récompense-le pour sa patience, pour son humilité, pour sa bonté.

Fais de lui un habitant du Firdawsi, en compagnie des prophètes, des justes et des pieux.

Amine.

Repose en paix, mon frère. Nous prierons pour toi, nous nous souviendrons de toi, et nous continuerons à marcher en portant ton souvenir en bandoulière.

Ton ami et frère qui ne t'oubliera jamais.

Ahmadou Aly MBAYE

Professeur d'Économie et de Politiques Publiques UCAD

Depuis la disparition du professeur Ablaye DIÈYE, le jeudi 30 janvier dernier, l'espace public sénégalais, dans toute sa diversité (société civile, champ politique, monde académique, etc.), a observé une pause, dans ses querelles quotidiennes multiformes, pour jeter un regard rétrospectif sur la vie de l'homme et lui rendre hommage.

Pratiquement toutes les qualités du professeur ont été mises en relief, et aucune n'a été surfaite. Dans ce concert de témoignages, tous plus illustratifs, les uns que les autres, sur les multiples dimensions de l'homme, je voudrais apporter ma modeste contribution, ayant travaillé avec lui, de façon très étroite, dans le management de cette entité aussi difficile que complexe qu'est l'université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). Ablaye est venu m'accompagner en qualité de conseiller au recitorat, à ma demande, lorsque j'ai été nommé Recteur de l'UCAD en juillet 2020.

À la fin de notre mission, en septembre 2024, il est retourné tranquillement vaquer à ses multiples occupations, académiques et autres. Dans cet intervalle, il m'a été donné de constater que l'homme que j'avais cru connaître depuis que nous avons, tous les deux, été recrutés, presque en même temps, à la faculté de Droit et d'Économie, au milieu des années 90 (à l'époque, les facultés de Droit et d'Économie ne faisaient qu'une), dépassait de loin tout ce que j'avais pensé savoir de lui. Ablaye était un universitaire respecté. Sur tous les sujets autour desquels il concentrat ses enseignements et recherches (le droit administratif, le droit foncier, le droit constitutionnel), sa voix faisait autorité. J'ai l'habitude de dire qu'à l'université, la seule autorité qui vaille c'est l'autorité scientifique. Ablaye jouissait du respect et de la confiance de ses pairs. Partout où il était passé, même dans un milieu aussi difficile que l'université, il était écouté et suivi. Au niveau de nos instances de décisions (conseil d'administration, conseil académique, en particulier), ses exposés, toujours limpides et convaincants, finissaient toujours par emporter l'adhésion des plus sceptiques.

Quand il avait fini de parler, tout le monde se rendait compte que ses seuls repères étaient la science. Sans Ablaye, la transition institutionnelle que notre université a vécue entre 2021 et 2023, aurait été extrêmement périlleuse, étant donné le caractère très conservateur du milieu universitaire, celui de l'UCAD, en particulier, qui rend difficile toute initiative destinée à introduire des réformes. Dans cet exercice, Ablaye est venu avec un double avantage :

- d'une part, celui de l'expérience ; ayant travaillé avec le SAES dans les phases de négociation de la réforme, avec le gouvernement, il en a maîtrisé toutes les subtilités et tous les enjeux ;
- d'autre part, celui de la compétence ; avec sa maîtrise du droit administratif, il a tout de suite vu et corrigé les imperfections des textes reçus du gouvernement, et qui auraient pu rendre la réforme non opérationnelle.

Mais sa contribution ne s'arrête pas seulement à la refonte des textes organiques de l'UCAD, loin s'en faut. Tout le monde sait que depuis 2020, l'UCAD a connu une crise multiforme (crise sanitaire, crise politique, etc.), ayant nécessité des ajustements difficiles à opérer. Par exemple, avec la crise de la Covid.19, il était impossible pour l'université de continuer à fonctionner en présentiel.

D'un autre côté, les textes gouvernant l'UCAD comportaient beaucoup d'obstacles à la généralisation de l'enseignement à distance. Il a fallu donc les ajuster, pour que l'enseignement en distanciel entre définitivement dans les pratiques académiques de tous les jours. Cette remarque aurait été superfétatoire si on était dans le cadre d'une routine administrative normale. Mais il faut garder à l'esprit qu'à l'UCAD, même les réformes les plus évidentes donnent lieu à une multitude de délibérations et souvent à de multiples résistances. Avec son tempérament très conciliant et son sens de l'équilibre, il a toujours su trouver les bons arguments pour faire passer « ses » dossiers. Une autre facette de la personnalité de Ablaye qui m'a beaucoup marqué c'était son souci de toujours se référer aux textes. Il me faisait toujours entendre que, pour diriger l'université, il fallait toujours s'appuyer sur les textes.

Dans un milieu où toute décision prise par l'autorité est susceptible de contestation, et souvent contestée, y compris devant la Cour suprême, il fallait toujours avoir les textes avec soi. Ceci ne l'empêchait pas de faire preuve de fermeté à chaque fois qu'il était sûr qu'on avait le droit avec nous. Il avait l'habitude de me dire : « à l'UCAD, il ne faut jamais chercher à éviter les crises, il faut les gérer ; il ne faut jamais chercher à avoir l'unanimité, tu ne l'auras pas ; l'enjeu est plutôt de faire passer les réformes ». Avec ces deux principes en bandoulière, ses qualités personnelles, et sa bonne connaissance des textes, l'architecture de l'UCAD a été considérablement refondée, depuis les textes de gouvernance jusqu'aux textes fondant le fonctionnement des établissements, sans oublier les textes de portée pédagogiques ou ceux gouvernant la recherche et l'édition scientifique. Ablaye était un universitaire généreux. Il manifestait sa générosité à ses étudiants auxquels il consacrait beaucoup de temps, mais aussi à la société, dans son ensemble, avec ses éclairages très pertinents sur différents sujets liés au droit, et demandant une éducation du public. Il manifestait également sa générosité dans le traitement de ses dossiers.

Il consultait souvent ses collègues de la faculté de Droit, auxquels il nous recommandait de confier des dossiers spécifiques pour lesquels il sentait que le rectorat pouvait bénéficier de leur expertise. Ablaye ne courait pas non plus derrière les grades, les avantages ou les honneurs. Pendant tout le temps qu'il a servi comme conseiller juridique du Recteur, il n'a jamais accepté de prendre un bureau au rectorat, préférant garder son bureau exigu de la faculté de Droit. Une des grandes faiblesses des universités, en Afrique comme ailleurs, c'est que les professeurs orientent leurs recherches en fonction de leur propre promotion ou réputation académiques. C'est pour cela que même dans le domaine des sciences, les innovations procèdent moins des universités que des départements de recherche des entreprises.

Ablaye, lui, orientait ses recherches vers les besoins de la société. Et sa carrière en a beaucoup souffert au début. Par la suite, il « s'échappait », en dehors du Sénégal, pendant un temps donné, pour préparer ses publications scientifiques, sans jamais négliger son rôle d'éducateur de la société. Il me faudrait certainement un livre, à la place d'une modeste contribution, pour rendre compte des différentes qualités de Ablaye, et faire savoir comment l'université sénégalaise, à travers l'UCAD, en a bénéficié au moment où tous les deux nous étions en mission au rectorat de l'UCAD. Je suis sûr de parler au nom de tous mes collègues, en disant qu'il fut un enseignant exceptionnel, un expert talentueux et intègre. Que la terre de Saint-Louis lui soit légère ! Amen.

Ismaila Madior FALL
Professeur des Universités

Avec la disparition soudaine du professeur Abdoulaye Diéye, la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université Cheikh Anta Diop vient de perdre un de ses éminents membres qui faisait l'unanimité.

Ayant cheminé avec lui pendant une trentaine d'années dans les équipes pédagogiques, le département de droit public, la Faculté et d'autres activités extra-universitaires, je voudrais, pour saluer, sa mémoire et lui rendre hommage, dire quelques mots sur l'homme (I) et l'universitaire (II).

I. L'homme

Notre collègue Abdoulaye Diéye, que ses proches appelaient affectueusement Pape, était pétri de qualités exceptionnelles dont je retiendrai l'humanité et l'urbanité. Il nourrissait un sentiment de bienveillance, de compassion envers autrui. D'une courtoisie exquise et d'une générosité connue de tous, Abdoublaye était toujours prêt à porter assistance, apporter aide et soutien. Il accueillait toute l'équipe pédagogique de droit constitutionnel chez lui pour les pré-délibérations, avec un « tiebou djeun » du standard saint louisien. Sa maison était ouverte à tout le monde. On côtoie chez Pape membres de la famille, amis, voisins...

Doté d'un savoir-vivre à nul égal, il savait identifier avec discréption les situations où son apport s'avérait utile. Il était à la disposition exclusive de la Faculté et disponible pour les collègues et les étudiants. Avec un sens élevé des relations humaines, il était détenteur de la méthode pour être bien avec chacun et tout le monde. Dans ce monde, par essence controversé qu'est l'Université, il a su faire l'unanimité.

II. L'universitaire

L'universitaire a une double vocation : enseignant et chercheur. Souvent l'un l'emporte sur l'autre chez la plupart des universitaires. Abdoulaye Diéye a su concilier les deux et répondre à la double obligation : former pour l'Humanité et publier pour la carrière et la gloire scientifique.

Recruté en 1994 comme assistant, Abdoulaye Diéye était un enseignant compétent, dévoué à la tâche et maître dans la pédagogie. Il savait parler un langage accessible aux étudiants, recenser le matériel du cours approprié au niveau de ses apprenants. Sa manière d'évaluer les étudiants et le grand soin qu'il donnait aux examens exprimaient son sens élevé du devoir et de la déontologie. Cette grande maîtrise de la pédagogie innée, mais qui lui venait aussi de son passage au Lycée où il a enseigné, a fait sa réputation au niveau des jeunes enseignants à qui il donnait les ficelles pour bien débuter la carrière et les étudiants qui se bousculaient à ses séances de TD.

Il dédaignait les positions que tout le monde visait pour s'intéresser à celles qui n'avaient pas de preneur. C'est ainsi qu'il a assuré pendant de longues années la

coordination de l'équipe pédagogique de droit constitutionnel dont l'enseignement était assuré par le professeur El Hadj Mbodj. Son office se caractérisait par la rigueur, la flexibilité, l'ouverture d'esprit, le travail bien fait. Il faisait partie des enseignants qui s'acquittent le plus consciencieusement de leur service. Toujours disponible pour servir, il a dispensé des enseignements dans la plupart des disciplines du droit public (droit administratif et droit constitutionnel) et à tous les niveaux : de la capacité au master. Un des rares qui s'apprétrait, avec le cours de droit administratif, à prendre sa retraite au premier cycle dans les amphithéâtres souvent désertés par les séniors. C'était un enseignant dans l'âme.

Le chercheur, rigoureux et persévérant qu'il a su être, a pu effectuer les publications requises pour accéder au grade de rang magistral. Auteur d'une thèse en droit foncier sénégalais, Dièye était un juriste ouvert sur toutes les disciplines. Ses travaux, patiemment réalisés, qui portent autant sur le droit administratif, que le droit constitutionnel ou le droit communautaire, lui ont ouvert les portes de la reconnaissance par les pairs et la communauté épistémique.

Après l'Université qu'il a servi avec dévouement et bravoure, le Professeur Abdoulaye Dièye a aussi été utile à la Cité dans d'innombrables missions au service du pays dont je ne citerai que deux : les travaux de la Commission nationale de réforme des institutions (CNRI) et ceux de la Commission nationale de réforme foncière (CNRF) dont il a été rapporteur. Il était un grand intellectuel qui savait travailler de concert avec d'autres ou assumer seul des positions dans des rubriques occasionnelles qu'il appelait : « ce que je pense ».

Cher Abdoulaye, tout, dans ton parcours de vie, indique que le Bon Dieu t'a accueilli dans son Paradis.

Que la terre de Ndar, que tu as tant aimée, te soit légère.

Mamadou NDOYE

*Coordinateur de Sursaut Citoyen,
Groupe de réflexion et d'action pour la sauvegarde de
la démocratie et l'État de droit*

Le professeur laisse derrière lui un héritage inestimable dans la lutte pour la démocratie, la justice et la bonne gouvernance. Son engagement intellectuel et son sens du consensus ont marqué les Assises Nationales, la CNRI et Sursaut Citoyen. Lui rendre hommage, c'est poursuivre le combat pour un État de droit et une société plus juste et équitable.

J'ai appris avec une profonde tristesse, la nuit dernière, le décès du Professeur Abdoulaye Dièye. Étant hors de Dakar, je n'ai malheureusement pas pu lui rendre hommage en assistant à la levée du corps à l'hôpital Principal. À sa mémoire, je tiens à témoigner en reconnaissance de son inestimable contribution à la cause de la société civile et en particulier à celle de Sursaut Citoyen (SC). Je n'insisterai pas sur ses remarquables compétences professionnelles, ni sur le rôle éminent qu'il a joué dans le déroulement et les résultats des Assises Nationales (AN) et de la Commission Nationale de Réforme des Institution (CNRI). D'autres, mieux qualifiés que moi, ses collègues de l'UCAD et les leaders des AN, en ont témoigné éloquemment.

Ce que je veux souligner ici, c'est le pont qu'il a non seulement construit, mais incarné pour permettre une transition interactive et fertilisante entre les conclusions des AN et de la CNRI d'une part et le Pacte de Bonne Gouvernance Démocratique de SC d'autre part. La question n'était pas simple : fallait-il écarter les conclusions des AN parce qu'elles appartenaient à un passé révolu ou étaient insuffisamment adaptées aux réalités locales ? La réponse que le Professeur Dièye a aidé à élaborer : s'asseoir sur la légitimité établie et l'approche d'élaboration collégiale de la substance des conclusions des AN et de la CNRI pour ouvrir les portes du consensus national requis par le contexte d'incertitude née de la crise et de la violence, celui centré sur l'essentiel : le vivre ensemble libres, dans la paix, la justice et la solidarité.

Au-delà du sens ainsi donné au consensus national, son expertise et sa pertinence ont fortement contribué à l'identification des piliers de ce vivre ensemble : État de droit et ses principales caractéristiques (séparation et équilibre des pouvoirs, indépendance de la justice, primauté du droit, respect des libertés individuelles et collectives, égalité des citoyens devant la loi...), gouvernance responsable (transparente, équitable, redevable, participative, efficace et efficiente) ; administration non partisane, compétente et dévouée au service du public ; démocratie participative (centrée sur le citoyen et la promotion d'une citoyenneté consciente et active aussi bien dans l'exercice de ses droits et libertés que dans l'accomplissement de ses devoirs et obligations). Ce rappel thématique me semble d'autant plus opportun qu'il évoque des moments exceptionnels. Les membres de SC ont vécu ces instants avec le Professeur Abdoulaye Dièye.

Que ce soit dans les combats démocratiques contre l'arbitraire et la répression tous azimuts du régime Macky Sall, où le Professeur Dièye a pris toute sa place pour jouer pleinement son rôle d'intellectuel engagé et de militant démocrate à travers la lumière apportée aux débats publics sur ce qu'est le droit en la circonstance et grâce à ses fortes prises de position publiques, individuellement ou au sein de collectifs. Que ce soit dans les fameuses « *conversations citoyennes* », tenues en présentiel au Radisson Blu, ouvertes à distance à des centaines de participants à travers le monde et dont la plupart ont été animées ou modérées par le Professeur Dièye. À toutes ces occasions, les membres de Sursaut ont pu pleinement apprécier, au-delà de la large expertise juridique du spécialiste de droit, la profondeur du penseur et la pondération de l'homme.

Oui, sa modestie impressionnait autant que sa science. Un modèle à offrir à la jeunesse ! C'est sans nul doute une immense perte pour SC, la société civile et le monde universitaire. Alors, le meilleur hommage que nous pouvons lui rendre est de persévérer dans la lutte pour le triomphe des idéaux, des valeurs et des principes profondément humains qui ont guidé les combats qu'il a menés à travers les AN, le projet de la CNRI et le PBGD de SC.

Au nom de SC, j'adresse nos sincères condoléances à la famille du Professeur Dièye ainsi qu'à ses collègues et amis. Que la terre lui soit légère et que son âme trouve le repos dans un paradis à la hauteur de ce qu'il a été pendant son court voyage terrestre : un homme de bien.

SENEPLUS REND HOMMAGE AU PROFESSEUR ABDOU LAYE DIÈYE

La communauté universitaire sénégalaise est en deuil. Le Professeur Abdoulaye Diéye, éminent spécialiste du droit constitutionnel et figure emblématique de la Faculté des Sciences juridiques et politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, s'est éteint jeudi 30 janvier 2025.

Fils de Saint-Louis, ville dont il gardait précieusement l'héritage culturel, Abdoulaye Diéye incarnait l'excellence du système éducatif sénégalais. Son parcours académique, jalonné par les turbulences de l'année blanche de 1988 et de l'année invalide de 1994, témoignait d'une résilience exceptionnelle qui allait caractériser toute sa carrière.

L'enseignement n'était pas pour lui un choix par défaut, mais une véritable vocation. "Ce n'est pas le hasard qui m'a conduit à l'enseignement", aimait-il à rappeler, évoquant ses premiers pas dans les lycées techniques avant de rejoindre l'université. Sa passion pour la transmission du savoir se manifestait dans des amphithéâtres bondés où régnait un silence révérencieux, uniquement rompu par les applaudissements nourris qui concluaient invariablement ses cours.

Expert reconnu en droit foncier, sa thèse de doctorat sur le Domaine national avait fait de lui une référence incontournable sur les questions foncières au Sénégal. Son expertise rayonnait au-delà des frontières, notamment à l'Université du Mali où il dispensait également ses enseignements.

Derrière le professeur se cachait un homme d'une rare élégance, tant dans sa tenue vestimentaire que dans son comportement. Son sourire caractéristique et son regard profond derrière ses lunettes témoignaient d'une bienveillance naturelle envers ses étudiants. Il refusait catégoriquement le discours défaitiste sur le niveau des étudiants, préférant chercher des solutions constructives aux difficultés rencontrées.

Nelson Mandela et Mamadou Dia comptaient parmi ses modèles, reflétant son attachement aux valeurs de justice et d'intégrité. Homme de culture, il trouvait refuge dans la littérature et nourrissait une passion pour le cinéma, le football –supporter inconditionnel de Liverpool – et la lutte sénégalaise traditionnelle.

Le Professeur Diéye laisse derrière lui un héritage considérable : celui d'un enseignant passionné qui aura formé des générations de juristes, d'un intellectuel rigoureux qui aura contribué à façonner le droit sénégalais, et d'un homme profondément humain qui aura su allier l'excellence académique et générosité de cœur.

Sa disparition laisse un vide immense dans le paysage universitaire sénégalais, mais son influence continue de rayonner à travers les milliers d'étudiants qu'il a formés et inspirés tout au long de sa carrière.

HOMMAGE AU PROFESSEUR ABDOULAYE DIÈYE

Mor Talla MAR

C'est avec une grande tristesse que j'ai appris le décès du Professeur Abdoulaye Dièye, qui fut l'un de mes enseignants de droit à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Son savoir, sa rigueur et son dévouement ont marqué mon parcours et celui de tant d'autres étudiants. Son départ me rappelle à quel point nous devons être reconnaissants envers ces femmes et ces hommes qui, à travers l'enseignement, la formation ou l'encadrement, ont façonné la personne et le professionnel que chacun de nous est devenu. Nos maîtres et maîtresses d'école primaire, nos professeurs de mathématiques, de langues, d'histoire... Tous ces pédagogues qui, avec patience et passion, ont transmis bien plus que des connaissances : des valeurs, une discipline, une vision. Pensons aussi à nos anciens maîtres de stage, nos premiers superviseurs, ces mentors qui, à un moment clé de nos vies, ont cru en nous et nous ont guidés dans nos débuts professionnels. Aujourd'hui, je rends hommage au Professeur Abdoulaye Dièye et, à travers lui, à tous ces enseignants et formateurs de l'ombre qui ont contribué à faire de nous ce que nous sommes. Prenons le temps, tant qu'il est encore possible, de leur dire merci. Puisse Dieu accueillir le Professeur au paradis.

HOMMAGE AU PROFESSEUR ABDOULAYE DIÈYE : UNE LUMIÈRE INOUBLIABLE

Talla SYLLA

Président de l'Alliance Jëf Jël

C'est avec une profonde tristesse et une immense reconnaissance que l'Alliance Jëf Jël, par ma voix, rend hommage au Professeur Abdoulaye Dièye. Son départ, le 30 janvier 2025, a laissé un vide immense dans nos coeurs et dans l'esprit de notre nation. Plus qu'un brillant universitaire, il fut un compagnon de route précieux, un visionnaire dont l'engagement a marqué à jamais l'histoire de notre parti, mais surtout, la quête démocratique du Sénégal tout entier.

Un bâtisseur de la démocratie

Je me souviens avec une clarté émouvante de son rôle essentiel en 2005. À l'invitation de l'Alliance Jëf Jël, le Professeur Dièye a réuni un groupe éminent de juristes. Ensemble, ils ont jeté les bases de propositions audacieuses pour des réformes institutionnelles. Puis, en 2006, la même équipe, sous son impulsion éclairée, a transformé ces réflexions en un document fondateur : un Projet de Charte fondamentale, une véritable Constitution pour la Démocratie et le Développement. Cette œuvre magistrale est la preuve tangible de sa capacité à transcender la théorie pour construire des bases solides pour l'avenir de notre nation. C'était là toute l'étendue de son génie pratique au service de son pays.

Son dévouement aux Assises nationales est un autre pilier de son héritage. J'ai été un témoin privilégié de son engagement sans faille dans ce processus crucial. Il croyait fondamentalement à la force du dialogue, à la nécessité d'une construction collective de l'avenir de notre pays, loin des clivages et au service de l'intérêt général. C'était un homme de principes, ancré dans la réalité sénégalaise, toujours prêt à apporter sa pierre à l'édifice commun.

L'homme au cœur généreux

Au-delà de ses contributions intellectuelles et politiques, ce qui reste gravé à jamais dans nos mémoires, c'est l'homme lui-même. Le Professeur Abdoulaye Dièye était d'une humanité et d'une générosité rares. Sa bienveillance, son écoute attentive et sa simplicité ont touché tous ceux qui ont eu la chance de le côtoyer. Il était un mentor inspirant, un ami fidèle, un citoyen exemplaire dont l'intégrité était inébranlable. Sa seule présence était un réconfort, ses paroles une lumière.

Un héritage vivant

Nous perdons aujourd'hui non seulement un juriste d'exception, mais aussi et surtout, un allié loyal, un homme de cœur dont l'engagement pour le Sénégal était total

et sincère. Son œuvre et sa mémoire continueront d'inspirer nos actions et de guider notre chemin. Le Professeur Abdoulaye Dièye mérite pleinement cet hommage, à la hauteur de son engagement remarquable et de la trace indélébile qu'il a laissée dans nos vies, dans l'histoire de notre nation et dans le cœur de chaque Sénégalais.

Reposez en paix, cher Professeur.

Votre lumière ne s'éteindra jamais.

AVANT-PROPOS

À la mémoire de Abdoulaye Dièye

Il est des ouvrages que l'on fabrique dans la félicité, il en est d'autres qui s'élaborent dans la douleur ou la nostalgie. La compilation que voici est de cette dernière espèce. Elle porte le témoignage de la qualité d'un homme que nous avons tous apprécié. Le professeur Abdoulaye Dièye est resté un modèle, pour ceux qui l'ont connu ou fréquenté à l'université.

Il était d'abord un universitaire de vocation, dévoué à son métier tout au long d'une « carrière » dont le terme approchait. L'art de communiquer le savoir juridique, il l'avait acquis dans l'intimité moite et obscure des salles de travaux dirigés de la faculté de sciences juridiques, avant de le pratiquer dans les amphithéâtres de deuxième et troisième années notamment, ce cycle crucial, à la fois pour l'étudiant – car non seulement il dicte sa « spécialisation », mais il détermine, plus fondamentalement, son rapport à la science juridique elle-même – et pour le professeur lui-même – parce qu'il est précisément confronté au défi, presque existentiel, d'« intéresser » des apprentis juristes à l'enseignement qu'il dispense–.

Maintes fois, dans les équipes pédagogiques que j'ai eu l'heur de partager avec lui, il lui est arrivé, devant tel désarroi qui pouvait embarrasser les nouveaux venus que nous étions, de nous livrer des « stratagèmes » – capacité que confère une vraie expérience de l'enseignement – sur des questions savantes ou prosaïques, « astuces » dont nous ne tardions pas à vérifier l'efficacité.

Et puis, il y avait l'homme. Un être simple et substantiel, accueillant et bienveillant. Outre une légèreté que son apparence pouvait bien cacher – je crois être une des sans doute rares personnes à avoir ri aux éclats avec lui, dans certains moments de connivence railleuse –, Abdoulaye Dièye était incontestablement généreux.

Prompt à « rendre service » chaque fois qu'il le pouvait, ses coéquipiers ont goûté son sens de l'hospitalité – hospitalité familiale – lorsque l'urgence des délibérations consécutives aux examens nous a conduit à travailler le dimanche à l'université. La corvée quelque peu rébarbative du « désanonymage » des copies était alors adoucie par l'hospitalité généreuse qu'en bon saint-louisien Dièye nous offrait.

C'est à cet homme-là que le présent ouvrage rend hommage. Sa disparition pré-maturée nous y oblige, mais s'il avait vécu plus longtemps, il aurait tout autant mérité cette récompense symbolique. Ne nous reste plus, aujourd'hui, que l'éclat discret de son souvenir exaltant. Puisse-t-il reposer en paix, et sa figure continuer à nous inspirer pour de longues années.

Alioune SALL, Professeur à la FSJP
Ancien juge à la Cour de justice de la CEDEAO
Vice-président de la Commission du droit international de l'ONU
Membre de la Cour permanente d'arbitrage

PRÉFACE

Une tradition qui a tendance à s'ancrer de plus en plus dans le paysage académique africain, c'est la célébration des pairs partis à la retraite ou prématurément disparus, à travers la publication de « mélanges ». Il s'agit de recueils de contributions scientifiques portant sur les sujets ayant constitué le centre d'intérêt de l'universitaire qu'on veut célébrer, pour en immortaliser la pensée et l'action académique.

Professeur Abdoulaye Dièye nous a quittés, il y a environ un an, alors qu'il s'apprêtait à jouir d'une retraite que tous lui souhaitaient, calme et reposante, après tant d'années de sacerdoce au profit du monde académique. L'université a ses standards, pas toujours compris du grand public. La reconnaissance par les pairs est la seule vraie mesure de la valeur de l'universitaire. Les distinctions politiques, ainsi que les célébrations du public, pèsent ainsi très peu devant l'autorité scientifique des pairs, seul étalon des performances académiques du personnel d'enseignement et de recherche. Il est traditionnellement retenu que cette reconnaissance se fonde sur trois principales métriques : la recherche, l'enseignement et les services rendus à la communauté. Quel que soit l'angle sous lequel sa carrière académique est considérée, Abdoulaye DIÈYE laisse apparaître l'image d'un enseignant sérieux, d'un chercheur rigoureux, d'un intellectuel engagé, le tout doublé d'une rare intégrité académique.

Abdoulaye fut un chercheur rigoureux qui a toujours bénéficié du respect et de l'admiration de ses pairs. Toutes ses analyses étaient fondées sur des principes et argumentations d'une solidité scientifique difficile à remettre en question. Cette rigueur scientifique qu'il avait, il la mettait généreusement au service de sa communauté. Ses prises de position, à tous les niveaux de la hiérarchie sociale, ont toujours été adossées sur des fondements et principes scientifiques bien établis. Dans le champ de la recherche, les domaines de prédilection de Abdoulaye sont le Droit constitutionnel, le Droit administratif et le Droit foncier. Tous des sujets réputés difficiles, par les spécialistes du Droit. Sur tous ces sujets il mettait l'accent, dans ses recherches, sur des problématiques nationales, et notamment, sur les urgences nationales, en rapport avec la conjoncture institutionnelle, politique et sociale du pays.

Abdoulaye fut un enseignant aimé et respecté de ses étudiants, auxquels il consacrait beaucoup de temps et d'énergie. Ses interactions avec les étudiants ne se limitaient pas seulement à ses cours dans l'amphi. Il trouvait toujours des moments pour des discussions individuelles ou par petits groupes, soit à la fin de ses cours, soit dans le secret de son bureau qu'il gardait toujours ouvert pour quiconque voulait échanger avec lui sur des sujets scientifiques ou requérant un éclairage scientifique. Une confidence qu'il aimait souvent faire à ses amis était que ses meilleurs moments d'épanouissement personnel et professionnel étaient quand il échangeait avec ses étudiants.

Abdoulaye fut également un intellectuel socialement engagé. Il était très actif dans les réseaux de la société civile sénégalaise, qui constituait sa seconde famille, et était très présent dans le débat public national, lorsqu'il jugeait que son implication était nécessaire pour éclairer les acteurs de l'espace public. Il a ainsi joué un rôle important

dans la préparation et le déroulement des assises nationales, où ses contributions sur des sujets aussi variés que les réformes constitutionnelles et de la gouvernance, les réformes foncières, ont été très appréciées de tous les participants.

Abdoulaye est venu m'accompagner en qualité de conseiller juridique du Recteur de l'UCAD, à ma demande, lorsque j'ai été nommé à ce poste en juillet 2020. À la fin de notre mission, en septembre 2024, il est retourné tranquillement vaquer à ses multiples occupations, académiques et autres. Dans cet intervalle, il m'a été donné de constater que l'homme que j'avais cru connaître depuis que nous avons, tous les deux, été recrutés, presque en même temps, à la faculté de Droit et d'Economie, au milieu des années 90 (à l'époque, les facultés de Droit et d'Economie ne faisaient qu'une), dépassait de loin tout ce que j'avais pensé savoir de lui.

Dans l'exercice de ses fonctions, dans un milieu aussi difficile que l'université, il était écouté et suivi. Au niveau de nos instances de décisions (conseil d'administration, conseil académique, en particulier), ses exposés, toujours limpides et convaincants, finissaient toujours par emporter l'adhésion des plus sceptiques. Quand il avait fini de parler, tout le monde se rendait compte que ses seuls repères étaient la science. Sans Abdoulaye, la transition institutionnelle que notre université a vécue entre 2021 et 2023, aurait été extrêmement périlleuse, étant donné le caractère très conservateur du milieu universitaire, celui de l'UCAD, en particulier, qui rend difficile toute initiative destinée à introduire des réformes. Dans cet exercice, Abdoulaye est venu avec un double avantage :

- d'une part, celui de l'expérience ; ayant travaillé avec le SAES dans les phases de négociation de la réforme, avec le gouvernement, il en a maîtrisé toutes les subtilités et tous les enjeux ;
- d'autre part, celui de la compétence ; avec sa maîtrise du droit administratif, il a tout de suite vu et corrigé les imperfections des textes reçus du gouvernement, et qui auraient pu rendre la réforme non opérationnelle.

Mais sa contribution ne s'arrête pas seulement à la refonte des textes organiques de l'UCAD, loin s'en faut.

Tout le monde sait que depuis 2020, l'UCAD a connu une crise multiforme (crise sanitaire, crise politique, etc.), ayant nécessité des ajustements difficiles à opérer. Par exemple, avec la crise de la Covid.19, il était impossible pour l'université de continuer à fonctionner en présentiel. D'un autre côté, les textes gouvernant l'UCAD comportaient beaucoup d'obstacles à la généralisation de l'enseignement à distance. Il a fallu donc les ajuster, pour que l'enseignement en distanciel entre définitivement dans les pratiques académiques de tous les jours. Avec son tempérament très conciliant et son sens de l'équilibre, il a toujours su trouver les bons arguments pour faire passer « ses » dossiers.

Une autre facette de la personnalité de Abdoulaye qui m'a beaucoup marqué c'était son souci de toujours se référer aux textes. Il me faisait toujours entendre que, pour diriger l'université, il fallait à tout moment s'appuyer sur les textes. Dans un milieu

où toute décision prise par l'autorité est susceptible de contestation, et souvent contestée, y compris devant la Cour suprême, il fallait toujours avoir les textes avec soi. C'est ce qui explique qu'il faisait preuve de fermeté chaque fois qu'il était sûr qu'on avait le droit avec nous. Il avait l'habitude de me dire : « à l'UCAD, il ne faut jamais chercher à éviter les crises, il faut les gérer ; il ne faut jamais chercher à avoir l'unanimité, tu ne l'auras pas ; l'enjeu est plutôt de faire passer les réformes ». Avec ces deux principes en bandoulière, ses qualités personnelles, et sa bonne connaissance des textes, l'architecture de l'UCAD a été considérablement refondée, depuis les textes de gouvernance jusqu'aux textes fondant le fonctionnement des établissements, sans oublier les textes de portée pédagogique ou ceux gouvernant la recherche et l'édition scientifique.

Ce recueil de contributions que le comité scientifique a compilées dans ces mélanges donne une image assez fidèle de l'étendue et de la pertinence des thèmes abordée par Abdoulaye dans sa riche carrière académique. Il est en même temps un recueil de témoignages sur ses qualités personnelles et d'universitaire d'une rare intégrité morale et scientifique. Les initiateurs de cet exercice doivent être félicités pour avoir eu la brillante idée d'immortaliser une œuvre et une pensée qui continueront, j'en suis persuadé, d'influencer l'action publique dans le domaine de la gouvernance politique, institutionnelle et économique de nos États pour les décennies encore à venir.

Ahmadou Aly Mbaye
Professeur titulaire de classe exceptionnelle
Doyen honoraire de la Faculté des Sciences Économique et de Gestion
Ancien Recteur de l'UCAD
Ancien Président du Comité Consultatif Général (CCG) du CAMES